DEPARTEMENT 2023-02-015

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 8 en exercice : 8 qui ont pris part

à la délibération : 7

SEANCE EXTRAORDINAIRE du 15 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze février, à 18 h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint

GABRIEL-ROBEZ Delphine, GROSGURIN Jean-Pierre, MERMET Jacques,

PERONNET Gilles

Date d'affichage 13/02/2023

213/02/2023

Excusé(e)s: GROSGURIN laurence (pouvoir à Patrick Levrier)

TREMBLAY Sacha

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine

Objet de la délibération : Restructuration et extension du refuge de la Loge à Lélex (01)

Vu la délibération n°2021-09-001 du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 portant sur la mission de mandat de la SEMCODA pour réaliser l'opération « extension et réhabilitation du refuge de la loge »

Vu le procès-verbal en date du 29 novembre 2022, portant admission des candidatures et jugements des offres et négociation

Vu le procès-verbal en date du 09 janvier 2023, portant sur le choix du maître d'œuvre

Au regard du rapport d'analyse des offres et du classement des offres, après négociation, la commission communale du 9 janvier 2023

Le conseil ouï l'exposé de Maire,

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DECIDE de retenir l'équipe 3 composée de :

Architecte mandataire & OPC : Atelier BELLEGARDE

5, place Henri Dunant Bellegarde-sur-Valserine 01200 VALSERHÔNE <u>Etudes techniques en Fluides</u>: FCI

115, Route de Champdor

01110 BRENOD

Economiste de la construction : ECONOMIA

8, rue Victor Hugo 01000 OYONNAX

<u>Etudes Structure</u>: CHAPUIS Structures

571, rue Leopold Le Hon

CS 90272

01006 BOUR-EN-BRESSE

Pour un montant d'honoraires de 99 975,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou se représentant à signer toutes les pièces du marché ainsi que toutes autres pièces se rapportant au projet

D'AUTORISER la SEMCODA, mandataire de la Commune, à notifier le marché de maîtrise d'œuvre à la société retenue ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme

Le Maire

Roger GROSSIORD